

MAIRIE
10 Place de la Mairie
45110 SAINT-MARTIN-D'ABBAT



CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint le mardi 9 décembre 2025, le conseil municipal est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour.

**Séance ordinaire qui se tiendra
Le mercredi 17 décembre 2025 à 20 H 00
en Mairie (entrée porte située côté Eglise)**

ORDRE DU JOUR

- ♦ Désignation des secrétaires de séance
- ♦ Adoption du compte rendu de la séance précédente

Ressources humaines

- Protection sociale complémentaire – Risques prévoyance et santé
- Lignes Directrices de Gestion 2026-2028
- Tableau des effectifs – Création de postes et mise à jour

Institutions, organisation et vie politique

- Transfert des zones d'activités économiques – Mise à disposition et approbation du procès-verbal de transfert des biens mis à disposition dans le cadre du transfert de compétence « zones d'activité économique » à la CCL

Autres domaines de compétence

- Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI)

Finances et budgets locaux

- Quid des subventions obtenues
- Préparation du budget primitif 2026

- ♦ Questions diverses

Saint-Martin d'Abbat, le 10 Décembre 2025

Le Maire,

Joël TURPIN

